

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 18 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme Martine RODRIGUEZ, maire,**

Présents : Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Isabelle BRUN, Françoise CLASTRE, Sarah LACAVE-PISTAA, Aziliz LE CAM MM. Jean PIAT, Olivier MICHON, Michel CERVINO, Yannick BIELLE, Sébastien LACAVE-PISTAA, Xavier PIAT.

Absents-excusés : M. Jean-Marc MAZOU ; Jérôme SANCHEZ.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents

2°) Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection - ACFI

Comme le prévoit le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI) est obligatoire dans toute collectivité.

Cette fonction d'inspection consiste à :

- vérifier les conditions d'application de la réglementation
- proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels

Le Conseil Municipal confie cette fonction au Centre de Gestion.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

3°) Renouvellement du contrat groupe statutaire pour les agents CNRACL et les agents relevant du régime général de la sécurité sociale – 2021-2025

Madame le Maire rappelle les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale des agents.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Ainsi, le Centre de gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques et a retenu la Caisse Nationale de prévoyance (CNP Assurance).

Le taux d'assurance est fixé à 5.93 % pour les agents CNRACL et à 0.90 % pour les agents relevant du régime général.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

4°) Décisions modificatives

Le conseil municipal a ouvert, au budget 2020, la somme de 19 800 € au crédit des dépenses imprévues de fonctionnement (compte 022) ; ces crédits n'ont pas été consommés. Considérant l'insuffisance des crédits inscrits à l'article 673, le Conseil Municipal décide de transférer 98 € du compte 022 au compte 673 « titres annulés ».

Réajustement des crédits aux comptes 001 et 002 pour 0.05 € et 0.35 € : les sommes prévues ont été arrondies au budget : le comptable du trésor demande que ces sommes soient prévues « au centime près ».

Le Conseil Municipal approuve les transferts.

Décisions approuvées à l'unanimité des présents

5°) Electrification rurale : programme « Rénovation EP (Département) 2020 – Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 20REP067

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Pose des prises sur candélabres pour les guirlandes de Noël.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT CEGELEC - BETT.

Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020".

Après avoir étudié le projet, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux ci-dessus désignés et en approuve le montant :

- participation Département	1 280,97 €
- F.C.T.V.A.	504,31 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres (*)	1 289,04 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	116,45 €
TOTAL	3 190,77 €

Délibération approuvée à l'unanimité des présents

6°) Divers

a) projet aire de jeux

Des devis sont en cours pour la mise en place d'une aire de jeux

b) Maison pour Tous

Les murs intérieurs de la Maison pour Tous ont été repeints.

La société Parent a également présenté un devis pour la réfection du plafond (changement des dalles du plafond).

c) Fauchage

Le fauchage des abords des routes sera effectué avant la fin de l'année 2020.

d) Repas des aînés

Le repas des aînés est reporté en fonction des conditions sanitaires ; par contre le portage des colis aura bien lieu.

e) Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Il s'avère nécessaire de conserver le RPI avec l'école de Saint-Faust mais un poste d'enseignant devrait être supprimé car le nombre d'enfants diminue. Il est question de regrouper tous les enfants scolarisés en maternelle. La commune d'Aubertin veut absolument garder sa classe de maternelle.

f) Antenne relais

Le projet privé d'installation d'une antenne relais sur la commune est actuellement suspendu car un collectif d'Aubertinois a déposé un recours devant le Tribunal Administratif.

N'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 19 h 45

Les délibérations du Conseil Municipal le cas échéant et le présent compte-rendu seront affichés en mairie.